

# Devenez conseiller pédagogique de circonscription

# **Accompagner**

les équipes pédagogiques en qualité d'expert

### **Promouvoir**

le travail collectif et les pratiques innovantes

### **Œuvrer**

à la formation initiale et continue des professeurs du 1<sup>er</sup> degré

## Contribuer

à la mise en œuvre des politiques éducatives

# Découvrir

de nouvelles perspectives professionnelles

Vous bénéficierez d'une indemnité de fonctions revalorisée

Vous souhaitez postuler?

Contactez votre IEN et rendez-vous sur education.gouv.fr/devenirCPC